
PROGRAMME DE FORMATION ECONOMIQUE POUR LES MEMBRES DU CSE : ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIES

Qui a droit à cette formation ?

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique (dans tous les établissements d'au moins 50 salariés), bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière économique. Article L. 2315-63

Le stage de formation économique doit être organisé sur une durée maximale de cinq jours. Article L. 2315-63

 [Article L. 2315-17 :](#)

Les formations des membres du CSE sont dispensées :

- Soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail, selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 (agrément national)
- Soit par des organismes agréés par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8.

Les objectifs de la formation :

- Comprendre la mise en place, le fonctionnement et les missions du CSE
- Connaître la réglementation applicable au CSE
- Connaître les obligations comptables du CSE
- Savoir analyser et utiliser la BDESE
- Connaître les bases juridiques de l'entreprise
- Comprendre le mécanisme de base de la comptabilité et de l'analyse financière de l'entreprise
- Appréhender l'ensemble des consultations
- Connaître le rôle du CSE lors de la restructuration de l'entreprise
- Instaurer une communication efficace

PRE-REQUIS	PUBLIC	DUREE DU STAGE	TARIF
Aucun	Les membres titulaires du CSE	5 jours 3 jours + 2 jours	Sur Devis

Intervenants :

- **Sonia ARNOUD** : Formatrice CSE
- **Vincent GRUET** : Formateur CSE
- **Gérald Gore** : Formateur CSE
- **Freddy Prevost** : Formateur CSE

Moyens d'activité mis en œuvre et supports pédagogiques utilisés :

- Support PowerPoint
- Quiz
- Jeux de questionnement au tableau sur les différents chapitres, mise en situation, échanges d'expérience



PROGRAMME DE FORMATION :

✂ Journée 1 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Le CSE : définition➤ Expliquer les modalités de mise en place - élections➤ Définir la composition, le fonctionnement, les moyens➤ Local du CSE, déplacement des élus et affichage des communications	<ul style="list-style-type: none">➤ Expliquer le rôle du règlement intérieur➤ Responsabilité civile et pénale du CSE➤ Définir le rôle du CSE en Santé Sécurité au Travail➤ Désignation et rôle du Secrétaire du CSE

✂ Journée 2 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Comprendre le fonctionnement des réunions CSE, ordre du jour, séances, délibérations et procès-verbal➤ Droit d'alerte	<ul style="list-style-type: none">➤ Comprendre le délit d'entrave➤ Expliquer l'abus de droit/obligation de discrétion➤ La formation des membres➤ La protection des élus➤ Les Informations à destination du CSE

✂ Journée 3 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Procédure de consultation du CSE➤ Avis du CSE suite aux débats, motivation des choix➤ Consultations ponctuelles/récurrentes➤ La BDESE	<ul style="list-style-type: none">➤ Les expertises (recours, désignation, coût)➤ Définition des budgets CSE – la Dualité➤ Le budget de fonctionnement➤ Le budget des activités sociales et culturelles

✂ Journée 4 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ Le Contrôle URSSAF➤ Désignation et rôle du trésorier➤ La comptabilité du CSE (petit CSE, moyen CSE et grand CSE)➤ Présentation et approbation des comptes	<ul style="list-style-type: none">➤ Budget prévisionnel du CSE➤ Compte rendu de fin de mandat➤ CSE Central (CSEC)➤ Les différents statuts juridiques de l'entreprise

✂ Journée 5 :

Matin	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">➤ La comptabilité de l'entreprise➤ Le Compte de résultat➤ Le Bilan➤ Financement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">➤ Restructuration de l'entreprise➤ Licenciement collectif : consultation du CSE➤ PSE

FIN DE STAGE :

- ✓ Tour de table pour avoir le ressenti des uns et des autres
- ✓ Quiz en fin de stage pour évaluer les acquis des stagiaires
 - Bilan de satisfaction et attestation de stage